

## NEWSLETTER OTRE ÎLE DE FRANCE du 22 avril 2015

**Edito :** L'événement de la semaine, c'est le nouveau coup de gueule des autocaristes à quelques jours de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de stationnement à Paris et qui appellent à une nouvelle journée de mobilisation ce vendredi. A J-2, si vous souhaitez y participer, répondez présent au questionnaire <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/Participation-à-la-mobilisation-TRV-du-24-avril-2015.pdf> et pour lire l'intégralité du nouveau communiqué : [http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/CP\\_Autocars\\_Paris\\_les-professionnels\\_exaspérés.pdf](http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/CP_Autocars_Paris_les-professionnels_exaspérés.pdf)

A deux mois de l'entrée en vigueur de l'interdiction des véhicules aux normes Euro 2 et moins, ce sont tous les véhicules qui roulent peu qui seront concernés dès le 1er juillet par les mesures anti pollution de la ville de Paris. Or l'OTRE a su par sa mobilisation faire reculer le gouvernement sur l'Ecotaxe et la ville de Paris a aussi reculé sur l'interdiction des feux de cheminée, pour être entendus, la balle est désormais dans votre camp.

L'OTRE fait également l'édito de sa revue mensuelle OTREMENT DIT d'avril sur les autocars <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/edito-OTRE-TRV.jpg> et si vous n'êtes pas abonnés et souhaitez, l'être, contactez nous ! Et si vous souhaitez faire partie de la délégation qui sera reçue à la mairie de Paris, faites le nous savoir avant vendredi !

L'actualité, c'est aussi le démantèlement des portiques Ecotaxe après la gabegie dans ce dossier ! [http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/04/22/ecotaxe-le-demantelement-des-portiques-s-engage\\_4620528\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/04/22/ecotaxe-le-demantelement-des-portiques-s-engage_4620528_3234.html) Le dossier de la vignette aurait-il du « plomb dans l'aile ? L'OTRE veillera à ce que ce ne soit pas le cas !

Votre assemblée générale du 5 juin à Paris sera au cœur de cette actualité, et si ce n'est déjà fait, inscrivez vous vite ! <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/AGOTRE-IdF-2015-réponse.pdf> et pour voir le programme complet sur l'actualité professionnelle sur le dumping social ou sur la table ronde sur la fin du diesel à Paris : <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/programme-OTRE-IdF-2015.pdf> et petite revue de presse du mouvement de vendredi : <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/CR-autocar-Paris-24-avril.pdf>

### 2) Hausse du Versement transport au 1er juillet 2015

A compter du 1er juillet 2015, le taux du versement transport Ile-de-France sera augmenté. Il sera fixé à 2,85 % pour Paris et les Hauts-de-Seine, et à 1,91 % pour la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Un Passe Navigo à tarif unique de 70 € par mois sera créé dès le 1er septembre 2015.

Afin de compenser le passage à un tarif unique en Ile-de-France du passe Navigo, la loi de finances rectificative pour 2014 a prévu un relèvement du taux du versement transport de 0,13 % pour la région Ile-de-France. Une délibération du syndicat des transports d'Ile-de-France du 11 février 2015 détermine les taux effectivement applicables à compter du 1er juillet 2015

Le taux du versement de transport sera fixé à :

- 2,85 % pour Paris et les Hauts-de-Seine (au lieu de 2,70 % aujourd'hui) ;
- 1,91 % pour la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne (au lieu de 1,80 % actuellement) ;
- 1,91 % pour les communes de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise figurant sur une liste fixée à l'article R. 2531-6 du code général des collectivités territoriales (au lieu de 1,70 %) ;
- 1,50 %, taux inchangé, dans les autres communes de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Pour que ces changements soient effectifs, le STIF doit transmettre sa délibération à l'Urssaf avant le 1er mai. Les employeurs doivent en être informés avant le 1er juin. Pour rappel, la seconde loi de finances rectificative pour 2014 avait augmenté les taux plafonds du versement de transport en Île-de-France.

La modification du zonage et des coûts de remboursements mensuels pourra compenser partiellement cette hausse pour les employeurs dont les salariés viennent de communes situées dans les zones 3 et plus.

Source: STIF: Délibération n°2015/009, Séance du 11 février 2015 [http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/deliberation\\_2015taux-versement-de-transport1.pdf](http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/deliberation_2015taux-versement-de-transport1.pdf)



### 3) Hausse des salaires en logistique

L'avenant salarial en logistique N°8 du mars 17 mars 2015 est applicable pour les entreprises exerçant une activité logistique tels que définis par l'accord du 30 juin 2004 à compter du 1er jours qui suit sa signature, soit à compter du 1er avril 2015 <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/editdoc-1.pdf>

### 4) Récupération de TICPE sur le gazole

Les entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs bénéficient, sur une base forfaitaire, du remboursement partiel de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), assise sur leur consommation réelle de gazole au cours d'un semestre, utilisée pour les besoins de leur activité professionnelle pour leurs véhicules de plus de 7,5 Tonnes.

Un arrêté du 14 avril 2015 précise les modalités de remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur le gazole, paru au J.O et vient confirmer la modification des règles de prescription du décret de novembre 2014. <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/prescription-TICPE.pdf>

### 5) Temps de trajet en région parisienne ? 2 heures n'est pas inhabituel en Ile-de-France !

Le temps de déplacement domicile/travail s'apprécie par rapport au temps moyen de déplacement des salariés de la région. Mais cette appréciation abstraite semble corrigée par la prise en compte des conditions d'exercice de l'emploi. Voir la note sur le sujet : <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/temps-de-trajet-OTRE.pdf> et aussi <http://rocheblave.com/avocats/temps-de-trajet-region-parisienne/>

### 6) Congé de fin d'activité :

Le congé de fin d'activité (CFA) permet aux conducteurs de cesser de travailler dès 57 ans sous certaines conditions et de bénéficier d'une allocation temporaire jusqu'à la retraite, la possibilité de départ à 55 ans ayant été repoussée par un accord de mai 2011. Deux entités gèrent cette prestation, l'AGECFA-VOYAGEURS pour le transport routier interurbain de voyageurs et le FONGECFA-TRANSPORT pour le transport routier de marchandises. Plus d'information sur le site de Klesia: <http://www.carcept-prev.fr/fr-fr/prevoyance-entreprise/prevoyance-reglementaires/reglementaire.html>. Le ministère des transports a également réactualisé son site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Principe-du-conge-de-fin-d.html>. En cas de difficulté concernant les droits de vos salariés dans l'un ou l'autre des 2 régimes, n'hésitez pas à saisir l'OTRE qui siège dans les deux organismes.

### 7) Où trouver les textes de la réglementation applicable en cas de pic de pollution ?

Pour lire l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2014 : <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/Arrêté-interpréfectoral-2014-00573-du-7-juillet-2014.pdf>

### 8) Départ de Patrick Fily

Le directeur de la Dreal île de France disait dans son allocution de départ que la chasse à ce nouvel esclavagisme des temps modernes devait être la priorité et qu'il y avait tant à faire en île de France! La lutte contre la concurrence déloyale sera-t-elle aussi la priorité de son successeur? En tout état de cause, souhaitons bon vent dans ses nouvelles fonctions à celui qui a su être à l'écoute de l'OTRE et avec qui votre organisation a toujours su nouer un partenariat et des relations fructueuses.



### 9) Une dispute éclate entre deux salariés et dégénère.

Un échange de coups a lieu, provoquant des blessures plus ou moins graves. Vous venez d'être alerté. Quels sont les bons réflexes à avoir et les erreurs à éviter ? <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2015/04/Bagarre-entre-salariés-OTRE.pdf>

